



COMMUNE DE MAGNY-VERNOIS

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Sommaire :

I. Éléments de contexte

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Éléments de contexte

La commune de Magny-Vernois est le siège social de l'entreprise Vetoquinol, qui fait partie des 10 premiers laboratoires pharmaceutiques vétérinaires mondiaux. Le groupe français d'ingénierie et de production d'équipements automobiles Faurecia, mondialement réputé, y dispose également d'un site de production de sièges automobiles. Selon les chiffres de l'INSEE, Magny-Vernois compte 1 393 habitants au 1^{er} janvier 2018 (2017 : 1 407 habitants).

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (salle des fêtes), aux ventes de bois, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à divers remboursements.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est ainsi passée de 102 306 € en 2013 à 33 792 € en 2018.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	159 961,31 €	Excédent brut reporté (pour information)	293 962,96 €
Dépenses de personnel	323 443,90 €	Atténuations de charges	4 356,33 €
Atténuations de produits	6 115,00 €	Recettes des services	211 687,91 €
Autres dépenses de gestion courante	189 789,83 €	Impôts et taxes	600 596,00 €
Dépenses financières	2 676,05 €		
Dépenses exceptionnelles	1 980,00 €	Dotations et participations	88 869,62€
Autres dépenses	0 €	Autres recettes de gestion courante	44 863,00 €
Dépenses imprévues	0 €	Recettes exceptionnelles	2 144,11 €
Total dépenses réelles	683 966,09 €	Recettes financières	2,05 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	673,77 €	Autres recettes	0 €
		Total recettes réelles	952 519,02 €
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	373,77 €
Total général	684 639,86 €	Total général	1 246 855,75 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 sont identiques à 2017, et sont donc fixés comme suit :

- concernant les ménages
 - ✓ Taxe d'habitation : 4,27 %
 - ✓ Taxe foncière sur le bâti : 10,89 %
 - ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 41,58 %
- concernant les entreprises
 - ✓ Le taux de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) dépend de la Communauté de Communes du Pays de Lure.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 9 372 €.

e) Effectifs de la collectivité.

La commune emploie 9 agents titulaires et 2 agents stagiaires, dont 6 à temps complet, soit 9,1 équivalents temps plein (ETP).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	180 788,57 €	Solde d'investissement reporté (pour information)	0,00 €
Remboursement d'emprunts	14 477,54 €	FCTVA	45 399,00 €
Travaux d'équipements (cf. liste en c)	270 174,08€	Mise en réserves	300 000,57 €
Autres immos financières	0,00 €	Taxe aménagement	50 659,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	76 409,33 €	Subventions	39 648,33 €
		Emprunt	0 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	76 709,33 €
		Autres recettes	0,00 €
Total général	541 849,52 €	Total général	512 416,23 €

c) Les projets de l'année 2018 ont été les suivants :

- ✓ Cimetière : Création des allées du cimetière : 32 346,00 € ;
- ✓ Plantation d'arbres (Vierge vers Faurecia) : 2 640,00 € ;
- ✓ Travaux de voirie : 13 788,12 € ;
- ✓ Aménagement du chemin rural de la Brévière : 5 324,40 € ;
- ✓ Achat de panneaux signalisation et numéros de maison : 1 614,04 € ;
- ✓ Travaux d'aménagement du quai de la Reigne : 16 261,80 € ;
- ✓ Aménagement d'une plateforme sur le square de loisirs : 8 514,00 €
- ✓ Aménagement du secrétariat : 9 007,93 € ;
- ✓ Travaux en forêt 2017 : 6 197,60 € ;
- ✓ Installation de la vidéoprotection : 19 857,60 € ;
- ✓ Travaux en forêt 2018 : 9 870,70 € ;
- ✓ Acquisitions foncières : 12 317,93 € ;
- ✓ Travaux d'électrification (impasse Paul-Gustave Robinet, rue des Vosges, Quai de la Reigne) : 93 394,38 € ;
- ✓ Achat de matériel : 1 483,99 € ;

- ✓ Travaux de bâtiments - réfection de la cuisine du logement 4 rue de l'église : 33 999,83 € ;
- ✓ Travaux de bâtiments – changement de menuiseries logement 12 grande rue : 3 555,76 €.

d) Les subventions d'investissements suivantes ont été obtenues :

- ✓ de l'Etat : 33 234,65 € ;
- ✓ du Département : 1 486,00 € ;
- ✓ du SIED 70 : 4 927,68 €.

IV. Les données synthétiques du budget

a) Récapitulation :

Dépenses de fonctionnement : 684 639,86 €

Recettes de fonctionnement : 1 246 855,75 €

Dépenses d'investissement : 541 849,52 €

Recettes d'investissement : 512 416,23 €

Crédits reportés en 2019 :

- ✓ Dépenses : 206 844 €
- ✓ Recettes : 87 987 €

b) Principaux ratios

- ✓ Dépenses réelles de fonctionnement / population : 491,00 €
- ✓ Produit des impositions directes/population : 250,81 €
- ✓ Recettes réelles de fonctionnement / population : 683,79 €
- ✓ Dépenses d'équipement brut / population : 193,95 €
- ✓ Encours de la dette / population : 154,90 €
- ✓ DGF / population : 36,13 €
- ✓ Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement : 47,29 %
- ✓ Dépenses de fonct. et remb. Dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 73,33 %
- ✓ Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 28,36 %
- ✓ Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 22,65 %

c) Etat de la dette

La commune ne dispose plus au 31 décembre 2018 que d'un emprunt non soldé, qui se terminera le 1^{er} avril 2023.

Le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 64 131,51 €.

Fait à Magny-Vernois, le jeudi 14 mars 2019
Le Maire,
Guy DECHAMBENOIT

